

POSTULAT

Conseil Communal du 10 décembre 2014

Demande de modification du statut des zones de stationnement à La Tour-de-Peilz

Suite à deux interventions aux conseils communaux des 10 septembre et 29 octobre, il est grand temps de revoir le règlement de stationnement dans notre ville.

En effet, le règlement de stationnement a été adopté le 21 mars 2012. Ce règlement s'est appuyé sur un découpage en plusieurs zones de notre commune, avec la situation du moment : encore rien de défini avec les horodateurs et les macarons.

Le 23 janvier 2014, préavis municipal 2/2014, demande d'un crédit de 265'000.—frs pour l'achat d'horodateurs. A cette occasion, il nous a été proposé un plan de stationnement. Celui-ci annonçait une telle rigueur sur les temps courts et payants que j'ai défini cette politique « antisociale ». Le préavis a été voté par le Conseil Communal le 7 mai 2014, sans détacher l'aspect financier de la réglementation des zones de stationnement.

La mise en route du parking ainsi que des horodateurs le même jour, le 29 août 2014 n'a fait que crispier les consommateurs habitués aux commerces de La Tour-de-Peilz ; ils ont trouvé une solution allant à Blonay, Châtel St-Denis, Clarens, Villeneuve, où une souplesse de parking a été adaptée, soit très souvent une première heure gratuite dans les parkings Migros.

Les réactions de la Municipalité à ce malaise sont plutôt molles, et une proposition de faire un état de la situation début 2015 montre son désintérêt à la vie des commerçants et des citoyens de notre Commune.

Pour éviter que La Tour-de-Peilz ne devienne une ville dortoir, je propose des modifications au sujet des zones de parking :

HORODATEURS

- 1- Parking gratuit sur toutes les places en face de la poste
Tournus de 15 ou 30 minutes
- 2- Première demi-heure gratuite Grand Rue et Av. de la Gare

A signaler : Pas de monnaie rendue sur les appareils

MACARONS

Les habitants du centre-ville sont dans une situation inextricable. Aucune zone de parcage ne leur est proposée près de leurs résidences. L'achat d'un macaron à 300.—frs par an leur offre la possibilité de se parquer seulement au-dessus de la voie ferrée, secteur A. Le secteur B1 et B2 leur est interdit alors que, très souvent, les zones de parcage sont plus près de leur lieu d'habitation.

Il est nécessaire que les personnes, résidant dans le secteur A, puissent se parquer sur leur zone d'habitation.

Les commerçants ne résidant pas à La Tour-de-Peilz n'ont pas droit au macaron. Le parking longue durée de la Faraz est de 6.—frs par jour ou 60.—frs par mois ; Les employés de nos magasins font les allers-retours à pied, soit pour un trajet, 10 à 15 minutes. Autre solution : 20.—frs par jour dans un parking n'est-ce pas de trop ?

LA FARAZ

Zone payante en semaine, courtes et longues durées.

- COURTES DUREES : 1.—frs/heure (durant 2h) puis 50.—centimes par heure supplémentaire.
- LONGUES DUREES :
6.—frs 1 jour, 12.—frs 2 jours, 60.—frs par mois.

Cet emplacement change de statut, samedis, dimanches et jours fériés, soit :
Zone gratuite week-ends et jour fériés – zone Disque – 3 heures

Définition du week-end : « congé de fin de semaine comprenant la journée ou l'après-midi du samedi, et le dimanche »

- Que font les employés des commerçants ou autres entreprises qui travaillent le samedi ? Voir la solution toujours coûteuse : 20.—frs par jour dans le parking.
- Que font les sportifs durant les rencontres des week-ends et jours fériés ?

Ne pourrait-on pas laisser cet emplacement libre week-ends et jours fériés, pour tous : à relever que le stade Bel-Air est à proximité.

CARTES A GRATTER

Aucune publicité n'a été faite pour ce moyen de stationnement !

- Carte à gratter, 3.—frs pour une demi-journée
- Carte à gratter, 6.—frs pour 1 journée
- **Possibilité de se garer sur les zones à disque : 3 heures**
- Se procurer les cartes au Service des Finances de La Tour-de-Peilz ou au Poste de Police de Vevey, Simplon

PARKING DES REMPARTS

La société des Remparts SA a-t-elle débattu au sujet d'une première heure gratuite dans le Parking ? Les 2 commerces MIGROS et COOP ne sont-ils pas intéressés pour attirer des clients ? Pourquoi cette rigidité alors que les parkings des alentours offrent ce confort ?

A signaler : *Tickets du parking : pas d'heure d'arrivée mentionnée*

Combien de places sont-elles louées au mois ou à l'année dans ce parking ? Quel est le tarif des locations ? Y-a-t-il des synergies avec le Parking des Mousquetaires ?

Quelles sont les responsabilités de gestion entre PARKING DES REMPARTS SA et PARKING MANAGEMENT SERVICE SA ?

Comment seront répartis les profits ou les pertes entre ces deux sociétés et quel sera le retour sur l'investissement réalisé par la Commune de La Tour-de-Peilz ?

La convivialité qui existait dans notre ville disparaît.

Les commerçants font partie de notre vie. N'encourageons pas les déplacements en voiture vers les grands centres commerciaux.

Comment accueillir des amis plus de 2 ou 3 jours à La Tour-de-Peilz ?

Comment s'entraîner au sport au Stade Bel-Air ? Comment aller faire de la Voile ? Comment assurer les permanences au sauvetage ? Faut-il demander aux clubs et aux bénévoles de payer le parking ?

CONCLUSION

J'invite la Municipalité à étudier la révision du règlement sur le stationnement de la Commune de La Tour-de-Peilz.

Anne Marie Arnaud

Le 28 novembre 2014